

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64197 BLEU ROI &**

**72 64197-D**

spécification	2067900	Date de révision	04.07.2011
Version	1.0	Date d'impression	17.02.2012
N° du matériau	1180930	Page	1 / 8

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

N° du matériau : 1180930  
Nom commercial : 72 64197-D  
H 64197 BLEU ROI &

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fabrication de revêtements céramiques et de préparations pour la décoration, destinés à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro GmbH  
Color & Glass Performance Materials  
Gutleutstraße 215  
60327 Frankfurt/M.  
Téléphone : +49 69 27116 0  
Téléfax : +49 69 27116 333  
Adresse e-mail : sdb@ferro.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 (0)69 30 56 418

---

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Autres informations : Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64197 BLEU ROI &****72 64197-D**spécification **2067900**  
Version **1.0**  
N° du matériau **1180930**Date de révision **04.07.2011**  
Date d'impression **17.02.2012**  
Page **2 / 8****2.3 Autres dangers**

aucun(e) connu(e)

**3. Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Nature chimique : Verre/Fritte

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
phénacite bleue de silicate de zinc et de cobalt	68412-74-8 270-208-6			>= 1 - < 3
nitrite de sodium	7632-00-0 231-555-9	O-T-N; R 8-R25- R50	Ox. Sol. 3; H272 Acute Tox. 3; H301 Aquatic Acute 1; H400	>= 0,25 - < 0,5

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

**4. Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.
- En cas d'inhalation : Amener la(les) personne(s) atteinte(s) à l'air frais.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
- En cas d'ingestion : Boire de l'eau par mesure de précaution.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Pas d'information disponible.

**4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

Traitement : Pas d'information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64197 BLEU ROI &**

**72 64197-D**

spécification **2067900**  
Version **1.0**  
N° du matériau **1180930**

Date de révision **04.07.2011**  
Date d'impression **17.02.2012**  
Page **3 / 8**

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau (jet brisé), eau pulvérisée, poudre extinctrice spéciale, mousse extinctrice (mousse à répandre en grandes quantités du fait de sa destruction partielle), dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction non-appropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : aucun(e) connu(e)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

Autres informations : L'eau ayant servi à éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Prévoir des moyens suffisants de rétention de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie. L'eau contaminée ayant servi à éteindre l'incendie doit être éliminée conformément aux règlements administratifs locaux.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.  
Éviter toute formation de poussière.  
Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Recueillir mécaniquement et collecter dans un récipient approprié. Éviter la formation de poussières.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Évacuer les matériaux contaminés comme déchets selon section 13.

---

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64197 BLEU ROI &**

**72 64197-D**

spécification **2067900**  
Version **1.0**  
N° du matériau **1180930**

Date de révision **04.07.2011**  
Date d'impression **17.02.2012**  
Page **4 / 8**

Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter toute formation de poussières. Ne pas respirer les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : donnée non disponible

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Produit est faiblement dangereux pour l'eau. Prendre en considération les instructions réglementaires nationales et locales sur la manipulation et le stockage.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
(cobalt zinc silicate blue phenacite)	68412-74-8	AGW	0,1000 mg/m3		
Autres informations	:	Co			

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains : Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants: caoutchouc nitrile (NBR).

Protection des yeux : Lunettes masques ou lunettes de protection à coquilles latérales.

Protection de la peau et du corps : Chaussures de sécurité

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64197 BLEU ROI &**

**72 64197-D**

spécification **2067900**  
Version **1.0**  
N° du matériau **1180930**

Date de révision **04.07.2011**  
Date d'impression **17.02.2012**  
Page **5 / 8**

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Eviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre  
Couleur : bleu  
Odeur : inodore  
Point/intervalle de fusion : donnée non disponible  
Point/intervalle d'ébullition : non applicable  
Point d'éclair : non applicable

### 9.2 Autres informations

Indice de réfraction : non applicable

---

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : aucun(e) connu(e)

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : aucun(e) connu(e)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64197 BLEU ROI &**

**72 64197-D**

spécification **2067900**  
Version **1.0**  
N° du matériau **1180930**

Date de révision **04.07.2011**  
Date d'impression **17.02.2012**  
Page **6 / 8**

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

frites, produits chimiques (groupe 6) : DL50: > 2.000,00 mg/kg  
Espèce: rat

phénacite bleue de silicate de zinc et de cobalt : DL50: > 2.000,00 mg/kg  
Espèce: rat

frites, produits chimiques (groupe 5.2) : DL50: > 2.000,00 mg/kg  
Espèce: rat

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : La poudre peut provoquer une irritation locale dans les plis de la peau ou sous des vêtements serrés.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : non-connu(e)

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : non-connu(e)

#### Toxique systémique pour un organe cible - expositions répétées

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité pour le poisson

frites, produits chimiques (groupe 6)

CL50 Poisson: > 1.000,00 mg/l / 96 h

phénacite bleue de silicate de zinc et de cobalt

CL50 Poisson: > 10.000,00 mg/l / 96 h

frites, produits chimiques (groupe 5.2)

CL50 Poisson: > 1.000,00 mg/l / 96 h

#### Toxicité pour les daphnies

frites, produits chimiques (groupe 6)

CE50 Daphnie: > 100,00 mg/l / 48 h

phénacite bleue de silicate de zinc et de cobalt

CE50 Daphnie: > 10.000,00 mg/l / 48 h

frites, produits chimiques (groupe 5.2)

CE50 Daphnie: > 100,00 mg/l / 48 h

#### Toxicité pour les algues

frites, produits chimiques (groupe 6)

IC50 algues: > 1.000,00 mg/l / 72 h

frites, produits chimiques (groupe 5.2)

IC50 algues: > 1.000,00 mg/l / 72 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64197 BLEU ROI &**

**72 64197-D**

spécification	2067900	Date de révision	04.07.2011
Version	1.0	Date d'impression	17.02.2012
N° du matériau	1180930	Page	7 / 8

Biodégradabilité : donnée non disponible

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol

Élimination physico-chimique : donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

non applicable

## 12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : donnée non disponible

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Élimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.  
S'il reste du produit dans le récipient vide, observer également les précautions d'emploi figurant sur le marquage du récipient.

---

## 14. Informations relatives au transport

### ADR

Marchandise non dangereuse

### IATA

Marchandise non dangereuse

### IMDG

Marchandise non dangereuse

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**H 64197 BLEU ROI &**

**72 64197-D**

spécification	2067900	Date de révision	04.07.2011
Version	1.0	Date d'impression	17.02.2012
N° du matériau	1180930	Page	8 / 8

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003  
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Maladies Professionnelles (R-463-3, France) : : non applicable

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

## 16. Autres données

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R25 Toxique en cas d'ingestion.  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Autres informations

Service établissant la fiche de données de sécurité:  
Ferro US-PS Téléphone: +49 (0)69 27116-605

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.